



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Département du Val-de-Marne

COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice ... 33
Présents..... 32
Représenté1
Absent.....0

COMPTE-RENDU SUCCINCT
DU 16 juin 2020

Le 16 juin 2020 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 20 mai 2020.

Sont présent(e)s :

Stéphanie DAUMIN, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Hadi ISSAHNANE, Nora LAMRAOUI-BOUDON, Patrick BLAS, Barbara LORAND-PIERRE, Philippe KOMOROWSKI Régine BOIVIN, Renaud ROUX, Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, Michel JOLIVET, Murielle DESMET, Olivier LAVERDURE, Marie FRANCOIS, Jean-Roch COGNET, Amel MATOUK, Alain PETRISSANS, Armelle DAPRA, Matthias DESCHAMPS, Safia RIZOUG, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM ; Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA ; Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS.

Est excusée :

Geneviève GLIOZZO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Hermine Rigaud est désignée pour remplir cette fonction.

1. FIXATION DU NOMBRE, DES COMPETENCES ET DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article unique : Décide la création de 5 commissions municipales à caractère permanent, intitulées et composées comme suit :

. 1ère commission : Finances, Evaluation des politiques publiques et démocratie locale
Elu (e) s membres de la commission :

- Philippe KOMOROWSKI
- Renaud ROUX
- Régine BOIVIN
- Hadi ISSAHNANE
- Laurent TAUPIN
- Hermine RIGAUD
- Patrick BLAS
- Matthias DESCHAMPS

- Olivier LAVERDURE
- Sylvain MAILLER
- Yacine LADJICI
- Beverly ZEHIA
- Amar LALMAS

. 2ème commission : Education et épanouissement

Elu (e) s membres de la commission :

- Nora LAMRAOUI-BOUDON
- Renaud ROUX
- Alain PETRISSANS
- Marie FRANCOIS
- Boukouya FOFANA
- Murielle DESMET
- Noélie ODONNAT
- Armelle DAPRA
- Safia RIZOUG
- Brice LE ROUX
- Nathalie CHARDAIRE
- Yacine LADJICI
- Geneviève GLIOZZO
- Susan CANELAS-DREZET

. 3ème commission : Egalité, Prévention et sécurité publique

Elu (e) s membres de la commission :

- Nora LAMRAOUI-BOUDON
- Patrick BLAS
- Boukouya FOFANA
- Michel JOLIVET
- Noélie ODONNAT
- Marie FRANCOIS
- Jean-Roch COGNET
- Alain PETRISSANS
- Hadi ISSAHNANE
- Safia RIZOUG
- Amel MATOUK
- Geneviève GLIOZZO
- Amar LALMAS

. 4ème commission : Transition écologique et aménagement durable du territoire

Elu (e) s membres de la commission :

- Laurent TAUPIN
- Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ
- Jean-Roch COGNET
- Philippe KOMOROWSKI
- Barbara LORAND-PIERRE
- Matthias DESCHAMPS
- Armelle DAPRA
- Brice LE ROUX
- Sylvain MAILLER
- Paule ABOUDARAM
- Régine BOIVIN
- Alain FRYDMAN
- Susan CANELAS-DREZET

. 5ème commission : Solidarité et dignité

Elu (e) s membres de la commission :

- Hermine RIGAUD
- Barbara LORAND-PIERRE
- Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ
- Murielle DESMET
- Michel JOLIVET
- Paule ABOUDARAM
- Olivier LAVERDURE
- Nathalie CHARDAIRE
- Amel MATOUK
- Beverly ZEHIA
- Alain FRYDMAN

2. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Fixe le nombre de représentants du conseil municipal à huit, pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Procède à l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, des huit représentants de la collectivité pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

Article 2 : Est élue la liste composée des élus suivants :

- Hermine RIGAUD
- Barbara LORAND-PIERRE
- Hadi ISSAHNANE
- Paule ABOUDARAM
- Philippe KOMOROWSKI
- Amel MATOUK
- Geneviève GLIOZZO
- Susan CANELAS-DREZET

4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à la désignation de deux représentants de la collectivité pour siéger au comité de la caisse des écoles.

Article 2 : Sont désignées :

- Nora LAMRAOUI-BOUDON
- Noélie ODONNAT

5. DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article unique : Procède à la désignation de M. Patrick BLAS en tant que conseiller municipal en charge des questions de défense dont la fonction sera de servir de relais d'information entre le Ministère de la défense et la commune.

6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT) DE L'EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation des représentants au scrutin public.

Article 2 :

- Désigne Mme Régine BOIVIN comme membre titulaire siégeant au sein de la CLECT de l'EPT.
- Désigne Mme Stéphanie DAUMIN comme membre suppléant siégeant au sein de la CLECT de l'EPT.

7. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la désignation des représentants au scrutin public.

Article 2 :

- Désigne Mme Régine BOIVIN comme membre titulaire siégeant au sein de la CLECT de la MGP.
- Désigne Mme Stéphanie DAUMIN comme membre suppléant siégeant au sein de la CLECT de la MGP.

8. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein du Comité syndical du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), pour l'ensemble des compétences transférées.

Article 2 : Sont élus au Comité syndical :

- Délégué titulaire : Laurent TAUPIN
- Délégué suppléant : Philippe KOMOROWSKI

9. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France.

Article 2 : Sont élus :

- Délégué titulaire : Laurent TAUPIN
- Délégué suppléant : Philippe KOMOROWSKI

10. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein du comité syndical du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne.

Article 2 : Sont élues :

- Déléguée titulaire : Hermine RIGAUD
- Déléguée suppléante : Barbara LORAND-PIERRE

11. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GEOTHERMIE A CHEVILLY-LARUE, L'HAY-LES-ROSES ET VILLEJUIF (SYGEO)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein du comité syndical du syndicat intercommunal pour la géothermie à Chevilly-Larue et à l'Hay-les-Roses.

Article 2 : Sont élu(e)s :

Délégué(e)s titulaires :

- Mme Stéphanie DAUMIN
- M. Brice LE ROUX
- Mme Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ

- Mme Régine BOIVIN
- M. Patrick BLAS

Délégué(e)s suppléant(e)s :

- M. Michel JOLIVET
- M. Laurent TAUPIN
- M. Sylvain MAILLER
- Mme Barbara LORAND-PIERRE
- M. Alain PETRISSANS

12. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION D'UN SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SISSID)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein du comité syndical du syndicat intercommunal pour la gestion de soins infirmiers à domicile.

Article 2 : Sont élu(e)s :

- Mme Hermine RIGAUD
- M. Olivier LAVERDURE
- Mme Nathalie CHARDAIRE

13. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DU CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE CACHAN, CHEVILLY-LARUE, L'HAY-LES-ROSES, MONTRouGE ET SCEAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein du comité du syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux.

Article 2 : Sont élu(e)s :

Délégué(e)s titulaires :

- Mme Stéphanie DAUMIN
- M. Philippe KOMOROWSKI

Délégué(e)s suppléant(e)s :

- Mme Régine BOIVIN
- M. Jean-Roch COGNET

14. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein du comité du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion des établissements du second cycle du second degré du district de l'Hay-les-Roses.

Article 2 : Sont élus :

- M. Alain PETRISSANS
- M. Philippe KOMOROWSKI

15. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU COMITE STRATEGIQUE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS (SGP)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à l'élection du représentant de la commune pour siéger au comité stratégique de la Société du Grand Paris (SGP).

Article 2 : Sont désignés :

- Titulaire : Laurent TAUPIN
- Suppléant : Michel JOLIVET

16. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « SEMHACH »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection des trois délégués chargés de représenter la commune au sein du conseil d'administration de la société publique locale SEMHACH.

Article 2 : Sont élu(e)s :

- Mme Stéphanie DAUMIN
- M. Philippe KOMOROWSKI
- M. Hadi ISSAHNANE

17. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE (SAF 94)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection du délégué chargé de représenter la commune au sein du comité du syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94).

Article 2 : Est élu :

- M. Jean-Roch COGNET

18. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU VAL-DE-MARNE (SADEV 94)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection du délégué chargé de représenter la commune à l'assemblée générale de la société d'économie mixte SADEV 94.

Article 2 : Est élu :

- M. Jean-Roch COGNET

19. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ORLY-RUNGIS SEINE-AMONT (EPA ORSA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPA ORSA).

Article 2 : Sont élues :

- Titulaire : Mme Stéphanie DAUMIN
- Suppléante : Mme Régine BOIVIN

20. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES DE LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité syndical du Syndicat mixte d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis

Article 2 : Sont élu(e)s :

Délégué(e)s titulaires :

- Mme Stéphanie DAUMIN
- M. Michel JOLIVET

Délégué(e)s suppléant(e)s :

- M. Brice LE ROUX
- Mme Régine BOIVIN

21. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à l'élection des représentants du conseil municipal aux conseils d'administration des collèges Liberté et Jean Moulin.

Article 2 : Sont élu(e)s pour siéger :

Au conseil d'administration du Collège Liberté :

- Délégué titulaire : M. Boukouya FOFANA
- Déléguée suppléante : Mme Barbara LORAND-PIERRE

Au conseil d'administration du Collège Jean Moulin :

- Déléguée titulaire : Mme Barbara LORAND-PIERRE
- Délégué suppléant : M. Boukouya FOFANA

22. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE DE CHEVILLY-LARUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à l'élection des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du lycée de Chevilly-Larue.

Article 2 : Sont élu(e)s :

- Délégué titulaire : M. Boukouya FOFANA
- Déléguée suppléante : Mme Safia RIZOUG

23. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COLLECTIVITE LORS DE L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (CNRACL)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection du représentant de la commune pour participer à l'élection des membres du conseil d'administration de la CNRACL.

Article 2 : Est élue :

- Mme Stéphanie DAUMIN

24. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU THEATRE ANDRE MALRAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Désigne comme suit les membres du Conseil d'administration du Théâtre André Malraux :

Au titre de représentant(e)s du Conseil municipal :

- Marie FRANCOIS
- Hermine RIGAUD
- Brice LE ROUX
- Nathalie CHARDAIRE
- Alain PETRISSANS
- Beverly ZEHIA
- Susan CANELAS-DREZET

Au titre des personnalités qualifiées :

- M. Jean Lou VOGNE
- Mme Rose Marie STERGE
- M. Marc DELORME
- Mme Isabelle AUCAGNE
- Mme Isoline de FOLLIN
- Mme Bénédicte GUICHARDON

25. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « LA MAISON DU CONTE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « la maison du conte ».

Article 2 : Sont élues :

- Mme Marie FRANCOIS
- Mme Régine BOIVIN
- Mme Nathalie CHARDAIRE

26. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « CONSEIL DE GESTION ET D'ANIMATION DE LA MAISON POUR TOUS » (CGAMPT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Procède à l'élection des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous » (CGAMPT).

Article 2 : Sont élu(e)s :

- M. Boukouya FOFANA
- M. Michel JOLIVET
- Mme Hermine RIGAUD
- M. Yacine LADJICI

27. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION « AMITIE HOCHDORF – CHEVILLY-LARUE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection des deux membres du Conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de l'association « Amitié Hochdorf – Chevilly-Larue ».

Article 2 : Sont élu(e)s :

- M. Michel JOLIVET
- Mme Marie FRANCOIS

28. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « LE POLE D'ECONOMIE SOLIDAIRE CHEVILLAIS »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Procède à l'élection des quatre représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « le Pôle d'Economie Solidaire Chevillais ».

Article 2 : Sont élu(e)s :

- Mme Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ
- M. Renaud ROUX
- M. Jean-Roch COGNET
- Mme Susan CANELAS-DREZET

29. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « LA FERME DU SAUT DU LOUP »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Procède à l'élection des quatre représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association « La Ferme du Saut du Loup » ;

Article 2 : Sont élu(e)s :

- M. Michel JOLIVET
- M. Hadi ISSAHNANE
- M. Laurent TAUPIN
- Mme Beverly ZEHIA

30. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « SOL'EPI »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Procède à l'élection des quatre représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « SOL'EPI ».

Article 2 : Sont élu(e)s :

- Mme Hermine RIGAUD
- Mme Barbara LORAND-PIERRE
- Mme Murielle DESMET
- Mme Alain FRYDMAN

31. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'ASSOCIATION DES RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES (ARPAVIE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection de deux délégués chargés de représenter la commune au sein du conseil de la vie sociale de l'association des résidences pour personnes âgées (ARPAVIE).

Article 2 : Sont élues :

- Mme Hermine RIGAUD
- Mme Nathalie CHARDAIRE

32. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SERVICE MEDICO SOCIAL DES HALLES (SMSH)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection du délégué chargé de représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'Association Service médico-social des halles (SMSH).

Article 2 : Est élue :

- Mme Stéphanie DAUMIN

33. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « VAL-DE-MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à l'élection des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration de l'association « Val-de-Marne actif pour l'initiative ».

Article 2 : Sont élu(e)s :

- Déléguée titulaire : Mme Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ
- Délégué suppléant : M. Jean-Roch COGNET

34. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE BASSIN D'EMPLOI SUD VAL-DE-MARNAIS (CBE 94)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à l'élection des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration du Comité de Bassin d'Emploi Sud Val-de-Marnais.

Article 2 : Sont élu(e)s :

Déléguée titulaire :

- Mme Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ

Délégué(e)s suppléant(e)s :

- Mme Régine BOIVIN
- M. Boukouya FOFANA

35. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « ACTION EMPLOI FORMATION 94 » (AEF 94

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection des représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration du Comité de Bassin d'Emploi Sud Val-de-Marnais.

Article 2 : Sont élues :

- Mme Hermine RIGAUD
- Mme Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ

36. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE DE DEFENSE DES VILLES RIVERAINES DE L'AEROPORT D'ORLY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à l'élection des représentants de la ville pour siéger au sein du comité de défense des communes riveraines de l'aéroport d'Orly

Article 2 : Sont élu(e)s :

- Délégué titulaire : M. Laurent TAUPIN
- Déléguée suppléante : Mme Régine BOIVIN

37. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION « VILLE ET AEROPORT »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à l'élection des représentants de la ville pour siéger au sein de l'association « Ville et Aéroport ».

Article 2 : Sont élu(e)s :

- M. Laurent TAUPIN
- Mme Stéphanie DAUMIN

38. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION « ORBIVAL, UN METRO POUR LA BANLIEUE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein de l'association « ORBIVAL, un métro pour la banlieue ».

Article 2 : Sont élus :

- Délégué titulaire : M. Laurent TAUPIN
- Délégué suppléant : M. Michel JOLIVET

39. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION FRANCAISE POUR LE CONTRAT MONDIAL DE L'EAU (ACME)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein de l'Association française pour le Contrat Mondial de l'Eau (ACME).

Article 2 : Sont élus :

- Délégué titulaire : M. Sylvain MAILLER
- Délégué suppléant : M. Michel JOLIVET

40. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSOCIATION « ESPACE AUTONOMIE 6 » (EX « CLIC N°6)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à l'élection des délégués chargés de représenter la commune au sein de l'association « Espace Autonomie 6 ».

Article 2 : Sont élues :

- Déléguée titulaire : Mme Hermine RIGAUD
- Déléguée suppléante : Mme Nathalie CHARDAIRE

41. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à la désignation du représentant de la commune auprès du Comité Départemental du Tourisme.

Article 2 : Est élu :

- M. Michel JOLIVET

42. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CENTRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES RISQUES DES USAGERS DE DROGUES (CAARUD-CILDT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection d'un représentant de la commune au Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD-CILDT).

Article 2 : Est élue :

- Mme Barbara LORAND-PIERRE

43. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DU VAL-DE-MARNE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection d'un représentant de la commune à l'association « école de la deuxième chance du Val-de-Marne ».

Article 2 : Est élu :

- M. Boukouya FOFANA

44. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION « VACANCES VOYAGES LOISIRS » (VVL)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : Procède à l'élection d'un représentant de la commune à l'association « Vacances Voyages Loisirs » (VVL).

Article 2 : Est élue :

- Mme Nora LAMRAOUI-BOUDON

45. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DES COMMUNES, DEPARTEMENTS, REGIONS POUR LA PAIX (AFCDRP-MAIRES POUR LA PAIX FRANCE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 27 voix pour / 6 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO, Susan CANELAS-DREZET et Amar LALMAS) ;

Article 1 : Procède à la désignation des représentants de la commune au sein de l'AFCDRP – Maires pour la Paix France (Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix).

Article 2 : Sont élu(e)s :

- Délégué titulaire : M. Renaud ROUX
- Déléguée suppléante : Mme Barbara LORAND-PIERRE

46. RENOUVELLEMENT DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Reconduit le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance institué par délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2002.

Article 2 : Fixe comme suit la représentation des élus du conseil municipal à ce CLSPD :

- Madame Stéphanie DAUMIN, Présidente de droit ou son représentant,
- Madame Nora LAMRAOUI-BOUDON
- Madame Amel MATOUK
- Monsieur Patrick BLAS
- Un représentant par groupe politique présent au conseil municipal : Noélise ODONNAT, Philippe KOMOROWSKI, Murielle DESMET, Boukouya FOFANA, Geneviève GLIOZZO et Amar LALMAS.

Article 3 : Rappelle les membres de droit du CLSPD :

- Le préfet et le procureur de la république, ou leurs représentants,
- Le président du Conseil départemental ou son représentant,
- Des représentants des services de l'Etat désignés par le préfet de département ;
- Le cas échéant, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, compétent en matière de dispositifs locaux de prévention de la délinquance et auquel la commune appartient, ou son représentant ;
- Des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le président du CLSPD après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

Article 4 : Rappelle que la composition du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est ensuite fixée par arrêté de Madame la Maire.

47. DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 29 voix pour / 4 abstentions (Yacine LADJICI, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Geneviève GLIOZZO) ;

Article 1 : La délibération n°2020DEL-DG-21 du Conseil municipal du 26 mai 2020 est abrogée.

Article 2 : Décide de charger Madame la Maire, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre des décisions pour les domaines prévus à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire :

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2) De procéder, dans la limite de 3 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, à des remboursements anticipés des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec

l'établissement prêteur, et de contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées dans la présente délégation, ainsi qu'à des opérations de couvertures des risques de taux ;

3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

13) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

15) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €. Ainsi, le Maire est chargé, au nom de la commune, de décider de recourir à l'assistance et au choix d'un avocat, d'ester en justice, en demande ou en défense, à l'occasion de tout contentieux et quel que soit l'état ou le niveau de la procédure, notamment en 1ère instance, en appel ou en cassation et devant quelque juridiction ou organes juridictionnels que ce soit et en toute matière ainsi que, le cas échéant, de se constituer partie civile ;

16) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, pour l'ensemble des dossiers, quel que soit leur montant ;

17) De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

18) De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

- 19) D'exercer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code, dans toutes les hypothèses prévues par les textes, et dans la limite de 1 million d'euros ;
- 20) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 21) De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 22) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 23) De demander, par décision, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet et le montant, et d'accepter lesdites subventions ;
- 24) De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour des projets entraînant la création ou la démolition d'une surface de plancher inférieure à 10 000 m² ;
- 25) D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 26) D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Article 3 : Dit que dans ces domaines délégués, et conformément aux articles L.2122-18 et L.2122-19 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire pourra, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ; et pourra donner délégation de signature au directeur général des services et aux directeurs généraux adjoints des services.

Article 4 : Dit qu'en cas d'empêchement de Madame la Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation seront prises par un adjoint ou un conseiller municipal, dans l'ordre du tableau.

Article 5 : Prend acte que Madame la Maire rend compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prises par délégation ; et prend acte que la présente délibération est révocable à tout moment.

48. FIXATION DES MODALITES APPLICABLES AUX ELUS EN MATIERE DE FORMATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Autorise toute formation dispensée par un organisme agréé par le Ministre de l'intérieur et ayant pour objectif de permettre à l' élu de faire face à la complexité de la gestion locale et d'assurer avec efficacité sa fonction électorale.

Article 2 : Fixe l'enveloppe annuelle maximum consacrée à la formation des élus au Conseil municipal à 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune de Chevilly-Larue. Ces frais de formation couvrent les frais de déplacement, les frais d'enseignement ainsi que d'éventuelles compensations de perte de salaire, plafonnées à 18 jours par élu et pour la durée du mandat.

Article 3 : Répartit, chaque année, cette enveloppe à part égale entre tous les élus (Maire, Maires-adjoints, conseillers délégués et conseillers). Chaque élu appartenant à un groupe politique pourra

reverser sa quote-part à son groupe afin de financer une formation collective ou individuelle plus onéreuse.

Article 4 : Précise que la dépense sera inscrite chaque année au budget communal.

49. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Modifie comme suit le tableau des effectifs du personnel communal :

Au 1er juin 2020

Transformation de postes de :			
Nbre	suppression	Nbre	création
	grade		grade
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint administratif
2	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
		1	Agent social
2	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
		1	Adjoint d'animation
1	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	Animateur
1	Gardien - brigadier de police municipale		Brigadier chef principal de police municipale
1	Attaché de conservation du patrimoine	1	Attaché
1	Bibliothécaire principal	1	Attaché

Article 2 : Dit que les dépenses seront imputées sur l'exercice budgétaire en cours, articles 64111 ou 64131.

50. VŒU D'URGENCE POUR UNE RENTREE SCOLAIRE DANS DE BONNES CONDITIONS PRESENTE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Demande des moyens supplémentaires pour préparer la rentrée prochaine.

Article 2 : Demande dès maintenant l'ouverture d'une classe en élémentaire sur le groupe Paul Bert, le maintien du nombre de classe à l'école Paul Bert maternelle, et à l'école maternelle Pasteur.

Article 3 : Alerte les services de l'Education nationale sur le niveau scolaire et l'état psychologique des enfants après cette période très spécifique du confinement puis du déconfinement et qui doivent guider les décisions à la hausse pour la prochaine rentrée.

51. VOEU D'URGENCE POUR UN PLAN DE RELANCE DES TRANSPORTS PUBLICS PRESENTE PAR LA MAJORITE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Refuse la perspective de faire payer davantage les voyageurs pour le seul motif de crise sanitaire lié au COVID19

Article 2 : Demande la compensation intégrale des pertes de recettes fiscales et voyageurs d'Ile-de-France Mobilités liées à l'épidémie de Covid pour l'année 2020 et un mécanisme de compensation pour les années 2021 et 2022 en fonction de l'évolution de la situation économique et de la fréquentation de nos transports en commun.

Article 3 : Exige un plan de relance du secteur industriel des transports publics d'une ambition équivalente à ceux élaborés pour l'aéronautique et l'automobile.

Fait à Chevilly-Larue, le 22 juin 2020
Affiché en mairie le 22 juin 2020